



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 4 septembre 2020.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Evolution de la sécheresse en Haute-Marne

Le 10 août 2020, le département a été placé en alerte renforcée sécheresse par arrêté préfectoral.

Depuis, la situation hydrologique continue à se dégrader et les prévisions météorologiques annoncent une absence, ou très peu, de précipitations pour les prochaines semaines.

Aussi, **Madame la Préfète a décidé de réunir le Comité de la Ressource en Eau le 3 septembre afin de faire le point sur la situation et les difficultés des différents acteurs.** Ce comité a également permis d'anticiper les mesures à mettre en œuvre en fonction de l'évolution de la situation.

Cette année, les indicateurs fournis par l'Office français pour la biodiversité et par la DREAL Grand Est témoignent d'**une sécheresse plus sévère et plus précoce que celles de 2018 et 2019.** Certains indicateurs ont déjà dépassé des seuils, jamais atteints par le passé (comme l'indice ONDE, qui évalue les débits des cours d'eau en tête de bassin).

Ces chiffres traduisent un assèchement des cours d'eau dans tout le département. **Par ailleurs, plusieurs communes connaissent des difficultés d'alimentation en eau potable.** Depuis le début de la sécheresse, 17 communes ont connu des tensions sur leurs ressources (à peu près 3800 abonnés). 10 d'entre elles ont eu recours à des camions citernes.

Si de fortes pluies n'interviennent pas dans les prochaines semaines, **un arrêté crise pourrait être pris avec de nouvelles mesures de restriction.** Par conséquent, malgré le retour de jours plus frais, **la sécheresse est encore bien présente** et l'arrêté alerte renforcée toujours actif.

Ces restrictions des usages de l'eau, valables sur tout le département, s'appliquent quelle que soit la provenance de l'eau hormis eau issue du recyclage ou de la récupération d'eau de pluie. Il est d'ailleurs rappelé que le pompage en rivière est interdit ou soumis à demande de dérogation auprès de la direction départementale des territoires selon les activités.

**Plus que jamais, il est important de ne pas relâcher ses efforts.
Chaque usager (particuliers, collectivités, industriels et agriculteurs), a la responsabilité de proscrire tout gaspillage d'eau, en évitant les usages non indispensables et plus généralement en adoptant un comportement responsable et économe en eau.**

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55